



Assemblée générale

Distr. générale
10 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 10 de l'ordre du jour

**Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement
sur le VIH/sida et de la Déclaration politique
sur le VIH/sida**

Concertation informelle de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé concernant la Réunion de haut niveau de 2011 sur le VIH/sida

Note du Président de l'Assemblée générale

Le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de transmettre ci-joint, conformément au paragraphe 10 de la résolution 65/180 de l'Assemblée générale (voir annexe), le compte rendu de la concertation informelle de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé.



Annexe

Compte rendu de la concertation informelle de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé concernant la Réunion de haut niveau de 2011 sur le VIH/sida

Introduction

1. Une journée de concertation avec la société civile s'est tenue le 8 avril 2011 au Siège de l'ONU. Présidée par le Président de l'Assemblée générale, cette concertation avait pour objectif de contribuer aux préparatifs de la Réunion de haut niveau de 2011 sur le VIH/sida, et notamment éclairer les négociations entre les États Membres du document final de la Réunion.

2. La concertation, planifiée avec l'appui d'une équipe spéciale de la société civile constituée par le Président de l'Assemblée dans le but de préparer la Réunion de haut niveau de 2011, s'est articulée autour d'une séance d'ouverture et de trois séances thématiques. Chaque séance thématique, dirigée par un animateur, s'est déroulée selon le modèle suivant : brèves déclarations faites par les participants aux groupes de discussion, suivies des interventions de représentants de la société civile, puis d'une série de questions-réponses entre l'animateur et les participants aux groupes de discussion¹.

3. Plus de 400 représentants de la société civile ont participé à la concertation, dont plus d'une centaine ont soit participé aux groupes de discussion soit fait une déclaration depuis leur place dans la salle. Le présent rapport résume les principaux résultats de cette journée de concertation et donne un compte rendu de chaque séance. Son objectif est de fournir aux États Membres une ressource pour alimenter leurs débats autour du document final de la Réunion de haut niveau.

Séance d'ouverture

4. Le Président de l'Assemblée générale, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, leur a rappelé que cinq années avaient passé depuis que l'Assemblée s'était fixé l'ambitieux objectif de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement en matière de VIH/sida, soulignant que la concertation n'était pas organisée afin de prendre des décisions mais de favoriser le partage des connaissances et des pratiques optimales.

5. Le Secrétaire général de l'ONU a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance à la société civile pour le rôle de premier plan qu'elle joue dans la lutte contre le VIH/sida. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale concernant la Réunion de haut niveau (A/65/797), le Secrétaire général a appelé de ses vœux l'adoption de nouveaux objectifs dans la lutte contre la pandémie, notamment

¹ Le document d'information préparé en prévision de la concertation est consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2011/20110408_CSH_Bgrd_fr.pdf.

réduire de moitié les cas de transmission du VIH d'ici à 2015, dispenser un traitement à au moins 13 millions de personnes à l'horizon 2015, éliminer la transmission verticale et parvenir à une forte diminution du nombre de pays qui ont des législations punitives. Il a rappelé aux participants son ambition d'un monde où il n'y aurait ni nouveau cas d'infection, ni décès causé par le sida, ni discrimination à l'encontre des personnes concernées.

6. Le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a ensuite informé l'assistance que la lutte contre la pandémie était en train de se transformer complètement pour dépasser l'approche cloisonnée et établir des liens plus étroits avec d'autres mouvements. Jeanne Gapiya-Niyonzima, fondatrice de l'Association nationale de soutien aux séropositifs et aux malades du sida du Burundi, a souligné l'importance de maintenir le niveau d'engagement dans la lutte contre le VIH/sida, rappelant qu'il était trop tôt pour crier victoire et appelant de ses vœux le renforcement de la collaboration entre les gouvernements et la société civile.

Groupe de discussion I : amélioration de l'accès aux services de proximité : moyens possibles de soigner les maux sociaux et systémiques

7. Le premier groupe de discussion a porté sur les stratégies destinées à permettre de tirer parti de la résilience des collectivités et sur les idées à explorer pour remédier aux problèmes sous-jacents qui contribuent à la propagation de l'épidémie. Les orateurs ont souligné combien il était urgent de garantir un financement solide et prévisible des organisations de la société civile afin d'assurer une participation significative de la collectivité dans la lutte contre le VIH/sida. Les participants ont déconseillé d'imposer aux collectivités des modèles de services types et des stratégies de lutte contre le VIH élaborés et mis en œuvre par des acteurs extérieurs à la collectivité.

8. Le premier groupe de discussion a notamment permis de souligner l'importance vitale qu'il y a à disposer de ressources financières suffisantes pour assurer la mise en œuvre durable d'une stratégie efficace de lutte contre le VIH et pour progresser vers l'objectif de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement. Les orateurs ont insisté sur la nécessité de se doter pour ce faire d'objectifs de financement clairs, de renforcer les mesures de plaidoyer afin d'encourager les pays à verser des contributions financières suffisantes et d'utiliser autant que possible des mécanismes de financement novateurs. Le potentiel qu'offre un financement novateur est manifeste dans des instruments tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et la Facilité internationale d'achat de médicaments, qui contribuent sensiblement au financement des stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida – même si ce financement se révèle insuffisant.

9. Les orateurs ont souligné que l'accès universel serait irréalisable si l'on n'augmentait pas davantage le financement des programmes de lutte contre le VIH et que l'on n'utilisait pas les ressources de manière plus efficace. L'accès universel au traitement est essentiel pour sauver la vie des personnes vivant avec le VIH, mais pas seulement; le traitement réduit également la charge virale et contribue, de ce fait, à prévenir les nouvelles infections. Il constitue un élément fondamental de la

« prévention combinée », qui passe par la mise en œuvre stratégique de mesures biomédicales, comportementales et sociostructurelles. D'aucuns ont relevé que l'utilisation efficace de thérapies visant à traiter la coïnfection tuberculose/VIH permettrait de réduire considérablement les taux de morbidité et de mortalité imputables au VIH. Les orateurs ont également souligné combien il était important de prévoir des soins et un accompagnement complets, y compris un encadrement psychosocial, une aide financière et un accès aux soins palliatifs. Ils ont dit que le recours de manière optimale et créative aux flexibilités prévues dans les accords sur la propriété intellectuelle était essentiel pour parvenir à l'accès universel. Les orateurs se sont en particulier inquiétés de ce que les accords commerciaux bilatéraux soient de plus en plus souvent invoqués pour empêcher la mise à disposition de médicaments génériques et restreindre la liberté des pays de maximiser l'accès aux médicaments essentiels.

10. La nécessité de concentrer stratégiquement les ressources affectées à la lutte contre le VIH a été mise en évidence, ainsi que l'importance qu'il y avait à se prémunir contre une utilisation irrationnelle de fonds limités. En Asie, l'on a observé qu'environ 90 % des fonds consacrés à la prévention chez les jeunes visait les jeunes à faible risque, tandis que les programmes axés sur les jeunes à risque – tels que les travailleurs du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les consommateurs de drogues – ne bénéficiaient que d'un financement minimal.

11. Les orateurs ont mis l'accent sur les effets pernicioeux de phénomènes persistants tels que la stigmatisation et la discrimination, associés au fait que les dirigeants nationaux refusent de reconnaître l'existence de populations clefs à risque élevé. L'on a constaté que, dans une grande partie de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, la résistance des pouvoirs publics à mettre en place des programmes de réduction des risques, qui sont fondés sur des données factuelles, continuait à entraîner des infections évitables et des souffrances inutiles. Dans les Caraïbes, qui affichent le plus fort taux de prévalence du VIH au monde juste après l'Afrique subsaharienne, tous les pays sans exception érigent en délit les contacts sexuels entre hommes consentants. D'aucuns ont dit que cette discrimination institutionnalisée, associée à la faiblesse des dirigeants politiques contribuait à la propagation continue de l'épidémie.

12. Les orateurs ont déclaré que l'actuelle révolution des technologies des communications pouvait permettre d'accélérer la mobilisation de la collectivité et le soutien de la société, ainsi que d'informer les jeunes concernant le VIH. Il a été observé que, sur les 7 milliards de personnes que compte la planète, 5 milliards disposent d'appareils mobiles et sont reliées à un réseau de télécommunication, ce qui ouvre la voie à de nouvelles stratégies d'intervention.

Groupe de discussion II : une nouvelle génération de partenariats nationaux : la diversité dans le dialogue

13. La deuxième table ronde a examiné les stratégies visant à maximiser la collaboration et les partenariats entre divers groupes et secteurs afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre le VIH. Les participants s'entendaient sur le fait que les efforts collectifs avaient été essentiels aux succès remportés jusqu'alors et que les partenariats seraient cruciaux pour obtenir des résultats à l'avenir.

14. Pour mobiliser la société civile dans le cadre de partenariats efficaces, d'après les orateurs, il fallait reconnaître avec respect et à sa juste valeur l'importance d'une participation résolue de la société civile aux stratégies nationales sur tous les continents. En ce qui concerne les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le pourcentage des projets de la société civile à fort rendement était notablement plus élevé que celui des projets administrés par l'État. Bien que plusieurs instances de coordination nationales du Fonds mondial témoignent d'un engagement solide de la part de la société civile, il a été relevé que la participation de la société civile aux instances de coordination nationales demeurait souvent insuffisante et que les pays concernés devraient prendre des mesures pour remédier à cette insuffisance.

15. Les participants se sont entendus pour dire que les gouvernements, les donateurs et les autres partenaires devraient reconnaître la dignité humaine et les droits de toutes les personnes et collectivités touchées par le VIH, y compris de celles qui pourraient être considérées comme « hors normes » par la société. Au Népal, l'on a relevé que la décision de la Cour suprême de légaliser l'homosexualité et de reconnaître les droits des personnes transgenres s'était révélée importante pour faire baisser le nombre des violences et des atteintes perpétrées par les forces de sécurité à leur encontre et renforcer la participation des populations concernées aux stratégies nationales. La dépénalisation universelle des comportements sexuels, condition préalable à des partenariats significatifs, a été instamment souhaitée. Les pays doivent également prendre des mesures judicieuses et transparentes pour veiller à lutter contre la stigmatisation liée au VIH et promouvoir des stratégies efficaces à l'intention des populations à risque, y compris, mais pas exclusivement, les travailleurs du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les consommateurs de drogues.

16. Les orateurs ont fait observer que, trop souvent, les pays ne consacraient pas de ressources spécifiques aux programmes conçus pour répondre aux besoins des femmes et des filles ou aux approches tendant à habiliter les femmes et les filles. En outre, trop de stratégies nationales considéraient les femmes comme des vecteurs de transmission ou comme des victimes passives, échouant ainsi à répondre aux besoins des femmes en matière de santé et de prise en charge ou à tirer parti des atouts considérables et de la formidable capacité de résistance des femmes. Les orateurs ont souligné qu'il n'était ni juste, ni viable, de faire reposer les stratégies nationales sur des services prêtés par les femmes à titre gracieux.

17. Malgré l'importance, souvent soulignée, de la mobilisation des jeunes, les orateurs ont signalé que les jeunes participaient rarement en tant que partenaires à part entière à la prise de décisions concernant les politiques et les programmes de lutte contre le VIH. Ainsi, les instances de coordination nationales du Fonds mondial ne prévoient qu'une faible participation des jeunes. Or, ne pas tenir compte des jeunes, qui sont les futurs chefs de file de la lutte contre le VIH, c'est mener une politique à courte vue, qui compromet la pérennité des stratégies nationales. En partenariat avec les jeunes, les gouvernements nationaux et les autres parties prenantes devraient reconnaître l'extraordinaire diversité des jeunes, évitant ainsi d'adopter des stratégies qui traitent ces derniers comme une population homogène, et assurer un financement ciblé et une prise en charge programmatique des besoins des jeunes à risque.

18. Les orateurs ont souligné la nécessité d'une participation active du secteur privé, estimant que les entreprises devraient être encouragées à faire preuve de responsabilité sociale en apportant leur contribution aux stratégies de lutte contre le VIH. Une stratégie durable et authentique au niveau de l'entreprise va bien au-delà de l'engagement initial, incitant celle-ci à opérer des investissements à long terme et à renforcer les compétences et les capacités requises.

Groupe de discussion III : synergies entre mouvements mondiaux : la possibilité d'agir ensemble

19. Le dernier groupe de discussion a examiné les stratégies visant à renforcer les liens et les coalitions entre les mouvements de lutte contre le VIH et les autres mouvements mondiaux. Il a constaté que la société civile, le secteur privé et les gouvernements apportaient aux stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida des compétences et des capacités uniques, et que la participation de chacun de ces intervenants était essentielle pour continuer d'accomplir des progrès en la matière.

20. Les orateurs ont souligné qu'il existait des preuves absolues de l'efficacité des stratégies de prévention et de traitement du VIH, mettant en exergue la nécessité urgente d'en amplifier la portée. Les stratégies biomédicales de lutte contre le VIH devraient être complétées par un engagement de divers secteurs autres que sanitaires, tandis que la société civile jouerait un rôle clef en faisant le lien entre ces diverses approches. Pour soutenir au mieux les stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida, la société civile devrait avoir accès à l'information épidémiologique et aux informations concernant les stratégies nationales et les facteurs sociostructurels influant sur la vulnérabilité au VIH et les risques d'infection. Les orateurs ont également souligné combien il importait de mettre sur pied des capacités nationales solides et durables, notamment de remédier à la pénurie de ressources humaines. Des appels urgents ont été lancés en vue d'améliorer la protection des enfants touchés par le VIH.

21. L'efficacité des stratégies de lutte contre le VIH repose sur un engagement résolu et avéré en faveur de la justice sociale. Bien qu'une part importante des personnes vivant avec le VIH souffrent de discrimination au travail et dans l'accès aux soins de santé et à d'autres services, les mécanismes permettant de mettre en lumière et de traiter de tels cas de discrimination sont généralement insuffisants.

22. L'apparition de nouvelles techniques de prévention, telles que les microbicides vaginaux ou la prophylaxie préexposition, devrait permettre de renforcer les stratégies nationales. Ces dernières avancées scientifiques mettent en évidence l'importance vitale que revêt l'octroi d'un soutien solide et durable à la recherche sur le VIH, y compris, mais pas exclusivement, la recherche visant à mettre au point des vaccins préventifs sûrs et efficaces. Les nouveaux outils de prévention et de traitement qui feront leur apparition devront être utilisés efficacement et introduits rapidement, en association avec les moyens déjà existants, tels que les préservatifs.

Séance de clôture

23. Maged El Syed Rabey, Coordonnateur de programme pour l'organisation égyptienne Friends of Life, a rappelé aux participants que les décisions que les États Membres prendraient à la Réunion de haut niveau influeraient durablement sur la vie des personnes vivant avec le VIH/sida et sur celle des collectivités concernées. Notant que les jeunes Égyptiens avaient façonné un nouvel avenir pour leur pays, notamment en faisant un usage novateur des technologies des communications, il a engagé les jeunes à contribuer à modifier le cours de l'épidémie de par le monde. Rappelant qu'il importait de continuer à viser l'accès universel, il a appelé à lutter contre le VIH/sida dans le respect des droits de l'homme. La Directrice exécutive adjointe d'ONUSIDA a fait écho à cet appel, qualifiant la lutte contre le VIH/sida de mouvement en faveur du développement, de l'équité et de la justice sociale.

24. Le Président de l'Assemblée générale a clos la séance en rappelant les principaux thèmes qui avaient été abordés au cours de la journée. Il a souligné qu'il importait de mobiliser suffisamment de ressources pour la lutte contre le VIH/sida, les pays donateurs, les économies émergentes, les pays touchés et le secteur privé devant chacun assumer sa part de responsabilité. Il a encouragé les États Membres à veiller à ce que l'action contre le VIH/sida ne fasse aucun laissé-pour-compte, exhortant les pays à passer de la parole aux actes en mettant leur législation nationale en conformité avec les principes relatifs aux droits de l'homme et à mettre en place des mécanismes formels permettant de faire participer toutes les communautés touchées par l'épidémie.

25. Le Président a souligné combien il importait de faire éclore une nouvelle génération de jeunes dirigeants et de leur donner les moyens de lutter contre la stigmatisation, d'influencer l'opinion publique et de faire évoluer les normes sociales en matière de comportement sexuel et de droits de l'homme. Il a engagé les jeunes à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernaient.

26. Exprimant toute sa reconnaissance à l'ensemble des orateurs et des participants à la concertation avec la société civile, le Président de l'Assemblée générale a levé la séance, tout en exhortant les États Membres à tenir compte des résultats des délibérations de cette journée lors de l'élaboration du document final de la Réunion de haut niveau.

Principales recommandations

27. Les principales recommandations formulées lors de la rencontre sont les suivantes :

a) Les donateurs, les gouvernements et les autres partenaires devraient trouver des sources et mettre en place des mécanismes de financement spécifiques afin de doter les organisations locales des moyens financiers qui leur permettront de mener des interventions énergiques à l'échelon national et d'assurer la prestation de services essentiels;

b) Le document final de la Réunion de haut niveau devrait indiquer des objectifs de financement précis pour la lutte contre le VIH/sida et, en particulier, inviter instamment l'ensemble des États Membres à honorer tous les engagements

financiers qu'ils ont faits par le passé à l'égard du Fonds mondial, et à s'engager à assurer un financement durable, prévisible et fiable en vue d'atteindre les objectifs relatifs à l'accès universel d'ici à 2015;

c) Il faudrait exiger ouvertement des pays dont l'apport financier à la lutte contre le VIH/sida n'est pas à la mesure de leurs moyens ou dont l'appui en la matière n'est pas suffisant qu'ils accroissent leurs contributions. Les pays émergents doivent non seulement financer eux-mêmes leurs actions nationales mais aussi devenir à leur tour donateurs dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'échelle mondiale;

d) Il serait bon de réfléchir attentivement et rapidement à de nouvelles stratégies de financement innovantes, notamment l'imposition d'une surtaxe sur les opérations financières, afin de financer les programmes fondamentaux en matière de santé et de développement dans les pays où les ressources sont limitées;

e) Pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH/sida, au traitement, aux soins et à l'accompagnement, il faudrait se fixer pour objectif de faire en sorte que 15 millions de personnes bénéficient d'un traitement antirétroviral en 2015;

f) Les pays devraient adopter et mettre en œuvre des directives révisées relatives aux traitements, qui préconisent un recours plus précoce aux traitements antirétroviraux, et mettre en place de solides systèmes d'orientation faisant l'objet d'un contrôle adéquat pour veiller à ce que les personnes concernées bénéficient des services dont elles ont besoin, notamment des services en matière de santé procréative et sexuelle, des traitements contre l'hépatite C et d'autres affections concomitantes, des cours d'éducation sexuelle et des programmes visant à éliminer la violence sexiste;

g) Les pays doivent d'urgence exploiter au maximum les flexibilités de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et d'autres traités et cadres internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, afin de se procurer médicaments et autres produits de base essentiels au meilleur prix. Il serait bon de prendre des mesures pour éviter la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux entravant l'accès aux médicaments génériques ou dissuadant les pays de tirer parti des flexibilités offertes par des accords internationaux. Le document final devrait encourager clairement et sans équivoque la concurrence exercée par les produits génériques de façon à faire baisser le prix des médicaments. Il faudrait également mettre en place des méthodes innovantes, telles que la formation de communautés de brevets pour les médicaments contre le VIH/sida et des stratégies visant à rompre le lien entre coût de la recherche et prix des médicaments, afin de continuer à améliorer l'accès aux traitements;

h) Les donateurs devraient prendre des mesures pour réduire au minimum les frais généraux associés aux services d'accompagnement des personnes vivant avec le VIH/sida et éviter que les ressources disponibles, limitées, ne soient utilisées à mauvais escient;

i) Les fonds doivent être alloués stratégiquement aux populations, aux régions et aux stratégies sur lesquelles leur impact sera maximal;

j) Les dirigeants politiques doivent se montrer déterminés à appuyer l'élaboration de programmes axés sur les droits de l'homme et reposant sur des observations factuelles en faveur de populations clefs, notamment les travailleurs du

sexe, les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes et les personnes qui se droguent par voie intraveineuse, ainsi que d'autres groupes vulnérables, tels que les migrants, les prisonniers et les sans-abri. Le document final de la Réunion de haut niveau devrait réaffirmer combien il est crucial que les gouvernements prennent conscience de l'importance des programmes de prévention fondés sur la connaissance des faits et mettent en œuvre de tels programmes, en particulier en faveur des populations à risque. Il faudrait éliminer les restrictions qu'imposent les donateurs quant à la prestation de services à certains groupes (tels que les restrictions pour les services fournis aux travailleurs du sexe, les thérapies de substitution des opioïdes et les programmes de remplacement de seringues usagées), et les pays devraient abroger les lois punitives qui nuisent à l'efficacité des mesures de lutte contre le VIH/sida; ils devraient en particulier abroger les lois d'incrimination et abandonner les politiques de criminalisation;

k) Les pays devraient examiner et revoir leurs cadres juridique et politique et veiller à ce que toutes les personnes touchées par le VIH/sida puissent accéder à la justice et bénéficier de services juridiques;

l) Les États Membres devraient établir de solides partenariats avec la société civile en tenant compte de son autonomie et en fondant les activités menées dans ce cadre sur les principes de l'égalité et du respect mutuel. Ils devraient en particulier reconnaître à la société civile le droit de désigner ses propres représentants dans les organes directeurs;

m) Il faudrait tenir compte des risques et des vulnérabilités des femmes et des filles lors de la définition des actions nationales, notamment en programmant des activités assorties d'objectifs clairs et de mécanismes de suivi;

n) Les jeunes doivent être associés à toutes les étapes de la lutte contre le VIH/sida, notamment à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes qui les concernent. Les mesures prises à l'échelon national devraient accorder une attention particulière aux besoins des jeunes qui sont les plus à risque, reconnaître le droit des jeunes à l'expression et à l'autonomie sexuelles, et leur donner véritablement accès à une éducation sexuelle rigoureuse et fondée sur la connaissance des faits. Il faut créer des flux de financement adéquats et disponibles pour appuyer l'élaboration de programmes par les jeunes et pour les jeunes. Il faut prendre d'urgence des mesures plus énergiques propres à susciter l'éclosion d'une nouvelle génération de chefs de file de la lutte contre le VIH/sida;

o) Les donateurs, les pays et les autres partenaires devraient prendre des mesures pour veiller à ce que tous les aidants familiaux, qui jouent, dans toutes les régions, un rôle essentiel dans la lutte contre le VIH/sida au niveau national, soient reconnus et bénéficient d'une compensation adéquate;

p) Les gouvernements, les syndicats et les entreprises devraient adopter la recommandation de 2010 de l'Organisation internationale du Travail traitant du VIH/sida, et les employeurs et les salariés devraient nouer de solides partenariats en vue de mettre en œuvre des politiques et programmes concernant le VIH/sida dans le monde du travail qui soient efficaces et fondés sur l'analyse des faits;

q) Il faudrait considérer le personnel de santé comme un élément essentiel de l'action contre le VIH/sida, et lui permettre d'exercer son droit à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement. Les États Membres devraient s'engager à prendre des mesures pour inverser l'exode des professionnels de la santé

issus de pays à faible revenu, qui partent occuper des emplois mieux rémunérés dans des pays à revenu élevé. Les pays devraient garantir une rémunération correcte aux agents de santé communautaires et prendre des mesures pour intégrer la lutte contre le VIH/sida dans les services de base en matière de santé et d'aide sociale;

r) Il faut renforcer et élargir les systèmes de protection sociale afin de répondre aux besoins des enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/sida. Il faut également s'attacher d'urgence à améliorer l'accès des enfants au traitement du VIH/sida et aux soins associés, en améliorant notamment le dépistage précoce chez les nourrissons. En intégrant la lutte contre le VIH/sida aux programmes plus larges de protection sociale et de santé de l'enfant, on créera les synergies qui seront indispensables à l'avenir pour renforcer durablement les efforts visant à lutter contre cette épidémie.
